

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2558

présenté par
M. Cordier

ARTICLE 8

Supprimer l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Chambres d'agriculture, l'enseignement agricole et les MSA accompagnent déjà au quotidien les agriculteurs. Plutôt que de créer une nouvelle structure administrative, pour un coût de 50 millions d'euros, il serait plus pertinent de renforcer le réseau existant des chambres départementales.